

LA CFDT VOUS INFORME

Des témoignages qui ne peuvent plus être ignorés

Depuis plusieurs mois, les représentants du personnel recueillent de nombreux témoignages de salariés de Nouvelle-Calédonie La 1ère faisant état de difficultés importantes dans l'exercice de leur travail. Ces alertes concernent plusieurs services, plusieurs métiers et convergent vers des constats similaires.

Face à cette situation, les organisations syndicales CFDT, USTKE, SNJ et COGETRA ont demandé l'inscription à l'ordre du jour du CE d'une délibération visant à faire voter le recours à une expertise indépendante portant sur les risques psychosociaux et les conditions de travail.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des alertes déjà formulées par les représentants du personnel.

Le 4 juin dernier, une première CHSCT extraordinaire, organisée à la demande des élus, avait déjà permis de faire remonter plusieurs situations de risques psychosociaux. À l'issue de cette réunion, la Direction avait décidé de lancer un audit externe.

Un témoignage pris isolément peut toujours être discuté. En revanche, lorsque des salariés issus de plusieurs services et de plusieurs métiers décrivent des difficultés similaires, avec des conséquences comparables sur leur santé et leurs conditions de travail, leur nombre, leur cohérence et leur convergence justifient pleinement le recours à une expertise indépendante. Celle-ci permettra d'établir un état des lieux objectif, d'identifier les causes des difficultés rencontrées et de proposer des mesures concrètes de prévention.

Le cas des CDD : une exclusion injustifiable

Un diagnostic fiable suppose que tous les salariés puissent être entendus.

Or, les salariés en CDD sont, par principe, exclus du sondage sur la qualité de vie au travail. Cette différence de traitement est difficilement justifiable : les risques psychosociaux ne s'arrêtent pas à la nature du contrat de travail. En les empêchant de s'exprimer, l'entreprise invisibilise une partie des difficultés vécues sur le terrain et compromet la fiabilité du diagnostic.

La CFDT le dénonce.

Ce que disent les salariés sur le management. Parmi les témoignages recueillis figurent notamment les propos suivants :

Concernant le management :

- « Le dialogue est impossible. »
- « C'est le régime de la terreur. Elles ne savent pas manager : ils nous montent les uns contre les autres. Le Directeur des Contenus et de l'Information passe son temps à envoyer des mails vindicatifs, c'est usant. »
- « Il va falloir vous bouger le cul. Un article par jour ce n'est pas rentable. Il y a du monde derrière, plein de gens qui attendent à la porte de la rédaction. »
- « Je l'ai trouvé menaçant. En gros, il nous disait qu'on était sur un siège éjectable. C'était infantilisant. (...) C'est violent quand même. »
- « Quand tu arrives, tu vois sa voiture, déjà là, tu dis que ta journée va mal se passer. »
- « J'ai peur de ses menaces, peur d'ouvrir ses mails et de ce que je vais trouver dedans. »

Concernant la charge de travail et les moyens :

- « On ne pouvait pas parler de la charge de travail (...) Je fais du 8-21h tous les jours. La pression que ça nous met ! »
- « On tire sur la corde et j'arrive à bout. »
- « Cela fait des semaines, des mois, des années que je remonte des soucis organisationnels dans notre travail, mais aucune solution, ni aucune réponse. »
- « Difficile d'obtenir du matériel (...) nos conditions de travail en pâtissent. »

Concernant les conséquences pour la santé :

- « J'ai perdu confiance en moi au fil des années. »
- « Je rentre donc chez moi en pleurant, en me disant que je n'arrive pas à tenir le rythme et je songe à démissionner. »
- « Je ne dormais déjà pas à cause du stress de cette émission. J'ai pensé à démissionner, tellement je n'en pouvais plus. »

Les témoignages recueillis proviennent de plusieurs services, de plusieurs métiers et mettent en évidence des difficultés récurrentes :

- Des méthodes de management contestées.
- Une charge de travail importante.
- Des difficultés d'organisation.
- Un manque de moyens matériels.
- Des conséquences décrites sur la santé et les conditions de travail.

Une expertise indépendante permettra d'établir un état des lieux objectif, d'identifier les causes des difficultés rencontrées et de proposer des mesures concrètes pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques psychosociaux.
La santé des salariés ne peut plus attendre.

C'est tout le sens de la demande d'expertise qui sera soumise au CE extraordinaire du mardi 28 juillet.

Lorsque des salariés de plusieurs services décrivent les mêmes difficultés et les mêmes conséquences sur leur santé, il est indispensable qu'un regard extérieur et indépendant permette d'établir un diagnostic objectif.

La santé des salariés est un enjeu majeur qui ne peut être ignoré, la CFDT demande que toute la lumière soit faite sur la situation et que la santé des salariés soit pleinement prise en compte dans les décisions de l'entreprise.

Vous aussi, vous avez un témoignage à partager ?

Vos élus CFDT sont à votre écoute, en toute confidentialité.